

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 4 novembre 2016

Monsieur Daniel Donais
Ministère des Transports, de la mobilité durable
et de l'Électrification des transports
201, place Charles-Le Moyne, 5e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Monsieur Donais,

En référence au dossier mentionné en objet, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. La commission souhaite savoir si la construction et l'exploitation d'un système léger sur rail automatisé destiné au transport de personnes sont actuellement soumises à des normes reconnues ou à un encadrement législatif de la part du Gouvernement du Québec ou du Gouvernement du Canada. Le cas échéant, veuillez expliciter quelles seraient les normes ou encadrement législatif existants relatifs à l'aménagement, à la sécurité et à l'accessibilité par exemple qui s'appliqueraient spécifiquement au cas du Réseau électrique métropolitain.
2. Dans le cas où la construction et l'exploitation d'un système léger sur rail automatisé destiné au transport de personnes ne sont actuellement soumises à aucune norme reconnue ou à aucun encadrement législatif de la part du Gouvernement du Québec ou du Gouvernement du Canada, veuillez expliciter à la Commission quelles démarches le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports serait susceptible d'entreprendre dans le cas précis du Réseau électrique métropolitain et sur quels paramètres reposeraient cet éventuel encadrement.
3. Veuillez également apporter des précisions en ce qui concerne l'échéancier de mise en œuvre de cet éventuel encadrement.

4. Le nouveau pont Champlain prévoit un corridor central pour le transport collectif. L'étude finale des besoins d'un système de transport collectif Axe A-10/Montréal daté de juin 2015 mentionne qu'un premier tri des pistes de solution a permis de retenir trois modes, soit le système léger sur rail, le tram-train et le système rapide par bus.
- a. À quel moment précis le choix d'y implanter un système léger sur rail sur le pont Champlain a-t-il été fait ?
 - b. Quel est l'état d'avancement de la planification des travaux de construction de ce pont au regard de cette décision ?

Vos réponses doivent être acheminées le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 novembre prochain.

Il est également possible que d'autres demandes ou questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Donais, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission